



Direction des finances

# **BUDGET PRIMITIF**

# **2018**

## **Rapport de présentation**

Conseil Municipal du 21 Décembre 2017

The logo of the city of Rosny-sous-Bois, featuring a stylized shield with a white eagle on a blue background, set against a green laurel wreath.  
**Ville de Rosny/sous-Bois**

## SOMMAIRE

Propos introductif.....	Pages 3-4
L'équilibre du budget 2018.....	Pages 5-8
La section de fonctionnement	
Les ressources.....	Pages 9-12
Les charges.....	Pages 13-18
La section d'investissement	
Les dépenses d'équipement.....	Pages 19-22
Le financement des équipements.....	Page 23
Rosny-sous-Bois éco-responsable.....	Page 24
Glossaire.....	Page 25

## Propos introductif

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 23 novembre dernier, a permis de présenter les grandes tendances du budget 2018, marqué par la préservation de l'épargne et une forte hausse des dépenses d'investissement.

L'exercice budgétaire 2017 n'étant pas encore achevé, **les résultats ne sont pas définitivement arrêtés** et ne le seront qu'à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2017, au plus tard lors du Conseil municipal de juin 2018. Dès lors, l'excédent final 2017 ne peut être intégré dès le budget primitif (BP) mais le sera à l'occasion du budget supplémentaire (BS).

**Les dépenses d'équipement, qui s'établissent à plus de 18 millions d'euros, seront donc inscrites en deux temps**, en partie au BP (13,21 M€), et en partie au BS (5,19 M€).

Les reports de crédits engagés en 2017 mais non mandatés au 31 décembre (uniquement en section d'investissement) seront constatés dans le budget supplémentaire, lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif.

Les orientations budgétaires annoncées lors du débat demeurent inchangées, à savoir :

- Maintien des efforts sur la section de fonctionnement pour préserver et même améliorer sensiblement l'autofinancement ;
- Maintien et accroissement des services aux Rosnéens,
- Aucune hausse des taux de fiscalité,
- Stabilisation de l'encours de dette,
- Hausse des dépenses d'équipement, s'inscrivant dans une PPI ambitieuse axée autour des priorités du mandat (éducation, cadre de vie, sécurité),
- Poursuite des actions engagées en matière de développement durable.

La présentation du budget contient :

- Tout d'abord, les informations générales statistiques, fiscales et financières ainsi que les ratios obligatoires,
- Ensuite, la présentation générale du budget retraçant l'équilibre financier des sections d'investissement et de fonctionnement,
- Puis le détail des inscriptions de crédits par nature de dépenses et de recettes, suivi de leur ventilation par fonction (enseignement, culture, etc.),
- Enfin, une série d'annexes présentant l'état de la dette de la Ville, celui de la dette garantie, l'état du personnel, ainsi que différentes annexes comptables et financières et les subventions aux associations sur lesquelles le Conseil municipal est appelé à délibérer spécifiquement.

Il est proposé, comme chaque année, de voter le budget **par chapitres** et, en investissement uniquement, **par chapitres et opérations d'équipement**.

## L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

<b>Equilibre du Budget</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>		
	<b>Ressources</b>	<b>Charges</b>
proposition nouvelles (crédits réels)	78 922 456	74 011 928
mouvements d'ordre	4 000	4 914 528
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>78 926 456</b>	<b>78 926 456</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
proposition nouvelles (crédits réels)	13 522 442	18 432 970
mouvements d'ordre	5 014 528	104 000
<b>Total Investissement</b>	<b>18 536 970</b>	<b>18 536 970</b>
<b>Total Budget</b>	<b>97 463 426</b>	<b>97 463 426</b>

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2018 s'élève, en dépenses et en recettes, à **97 463 426 €**, en augmentation de 6,89 % par rapport aux inscriptions du BP 2017 (91 183 731 €).

- **La section de fonctionnement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 78 922 456 €, soit une augmentation de 2,54% (+ 1 958 015 €) par rapport à celles du BP 2017, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 74 011 928 € et sont en hausse de 2,60% (+ 1 876 082 €).

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 78 926 456 €, compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, virement entre sections), qui s'établissent à 4 000 € en recettes et 4 914 528 € en dépenses.

- **La section d'investissement**

En **mouvements réels**, le total des recettes nouvelles proposées atteint 13 522 442€, en augmentation de 4 240 537 € soit + 45,69% par rapport aux inscriptions 2017, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 13 207 970 € elles-aussi en hausse de 4 322 470 € soit + 30,63%.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 18 536 970 €, compte tenu des mouvements d'ordre, respectivement 5 014 528 € en recettes et 104 000 € en dépenses.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les **propositions nouvelles**, en mouvements réels.

<b>Equilibre Budget (propositions nouvelles)*</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	18 432 970	13 522 442
Fonctionnement	74 011 928	78 922 456
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>92 444 898</b>	<b>92 444 898</b>

(\*) en mouvements réels uniquement

#### Comparons ces chiffres avec les prévisions du BP 2017 :

Les **dépenses d'équipement** affichent au BP, avec 13 207 970 €, une très forte augmentation de BP à BP (+ 4 322 470 € soit + 48,65%). Au moment du BS, après reprise des résultats de l'exercice 2017, les investissements pourraient s'établir aux alentours de 18,4 M€.

Les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette, inscrits en totalité dès le BP, ne progressent que de 105 000 € soit + 2,05%.

Au final, les **dépenses réelles d'investissement** atteignent cette année au BP 18 432 970 €, en augmentation de 4 322 470 € soit + 30,63% par rapport au BP 2017.

Les **recettes d'investissement**, s'établissent à 13 522 442 € soit 4 240 537 € (+45,69%) de plus qu'au BP 2017 en raison de la progression des subventions d'équipement de 1 009 270 € et de l'enveloppe d'emprunt qui s'établit à 7 500 000 €.

En **section de fonctionnement**, les recettes progressent de 1 958 015 € (+ 2,54%) en raison notamment de l'augmentation des dotations et participations de 1 186 534 € et des impôts et taxes de 926 311 €.

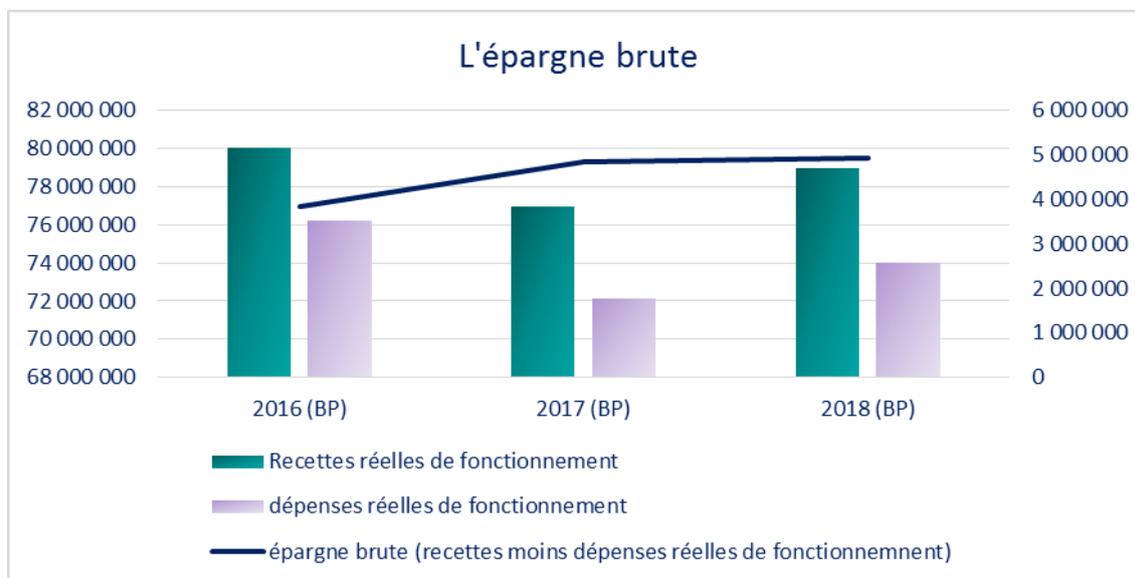
**S'agissant des dépenses**, elles augmentent de 1 876 082 € (+ 2,60%) par rapport au BP 2017 étant précisé que ce sont les charges à caractère général, et non la masse salariale qui sont en progression.

#### Examinons les soldes intermédiaires de gestion de la section de fonctionnement :

<b>Les soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
recettes réelles de fonctionnement	80 000 040	76 964 441	78 922 456
dépenses réelles de fonctionnement	76 182 395	72 135 846	74 011 928
<b>épargne brute</b> (recettes moins dépenses réelles de fonctionnement)	<b>3 817 645</b>	<b>4 828 595</b>	<b>4 910 528</b>
charges financières	1 700 000	1 500 000	1 500 000
<b>épargne de gestion</b> (recettes moins charges de gestion)	<b>5 517 645</b>	<b>6 328 595</b>	<b>6 410 528</b>
remboursement capital de la dette	4 200 000	5 120 000	5 225 000
<b>épargne nette</b> (épargne brute moins remboursement en capital de la dette)	<b>- 382 355</b>	<b>- 291 405</b>	<b>- 314 472</b>

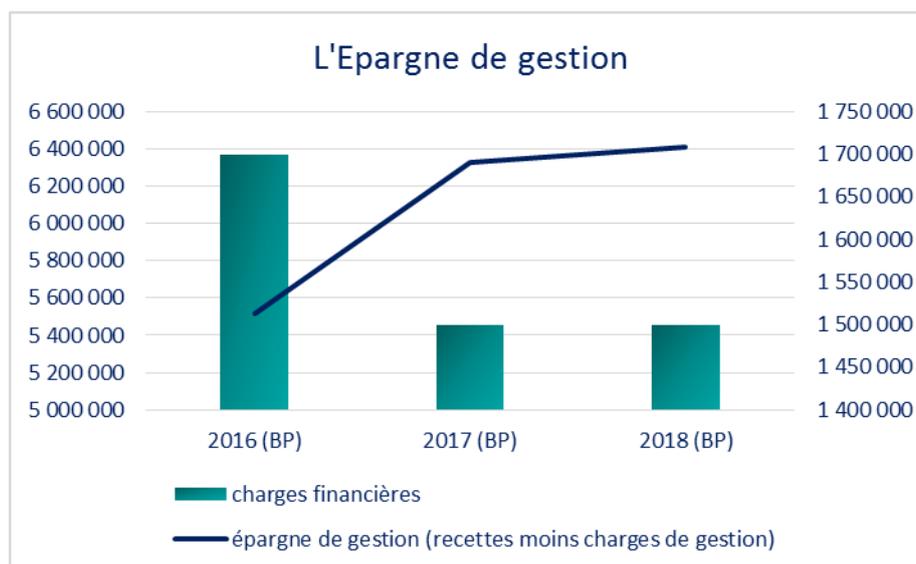
- **L'épargne brute** (différence entre les ressources et les charges de fonctionnement) :

Les efforts engagés par les services pour limiter la progression des charges courantes d'une part, et l'augmentation des recettes de fonctionnement d'autre part, permettent de préserver l'épargne brute qui s'améliore légèrement (+ 81 933 € soit + 1,70%).



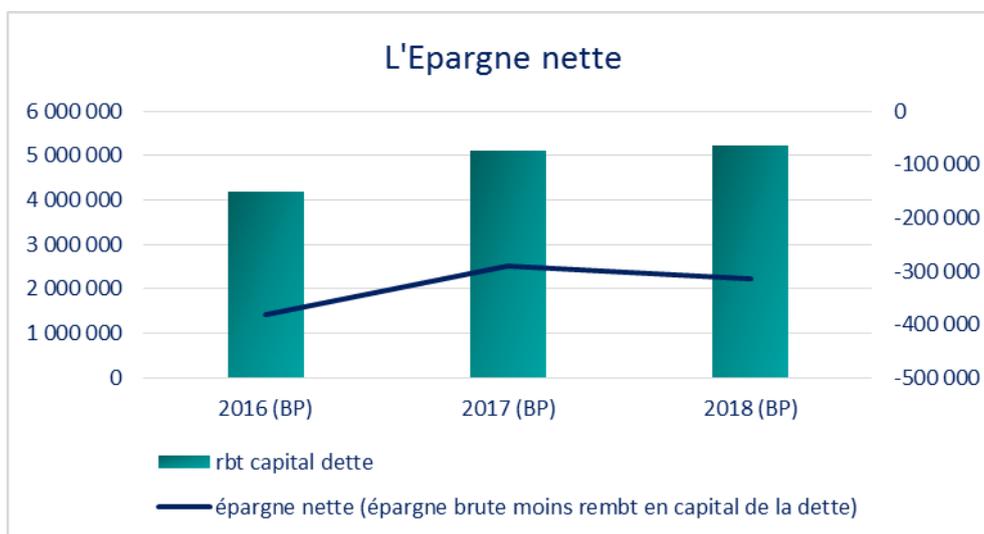
- **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion) :

L'épargne de gestion permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans les opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette). Elle progresse également cette année, dans la mesure où la prévision de frais financiers est la même qu'en 2017 (1 500 000 €).



- **L'épargne nette** (*épargne brute moins le remboursement en capital de la dette*) :

**L'épargne nette** enfin, diminue légèrement (- 23 067 €), en raison de l'évolution du remboursement en capital de la dette (+105 000 €).



## BUDGET PRIMITIF 2018

En mouvements réels : **92,44 M€**

Recettes		Dépenses
<b>Impôts et taxes</b> 56,4 M€	Fonctionnement	<b>Charges de gestion courante</b> 22,1 M €
<b>Dotations et subventions reçues</b> 12,7 M €		<b>Charges de personnel</b> 40,7 M €
<b>Autres (produit des services...)</b> 9,82 M €		Péréquations : 2,9 M € Participations et subventions versées : 5,7 M €
<i>Autofinancement : 4,9M €</i>		Charges financières : 1,5 M € Charges exceptionnelles : 0,1 M€ Dépenses imprévues : 1 M€
<b>Subventions d'équipement reçues</b> 1,88 M €		<i>Autofinancement : 4,9M €</i>
<b>Dotations d'équipement</b> 2,70 M €	Investissement	<b>Dépenses et subventions d'équipement</b> 13,21 M €
<b>Emprunt</b> : 7,5 M €		Remboursement du capital de la dette : 5,22 M€
<b>Cessions d'immobilisations</b> : 1,44 M€		

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RESSOURCES

Ressources de fonctionnement					
	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution (BP/BP)	Evolution (BP/BP)
013 – Atténuations de charges	840.000	840 000	604 000	- 236 000	-28,10%
70 – Produits des services, du domaine	6.961.220	7 501 015	8 026 650	525 635	7,01%
73 – Impôts et taxes	54 239 720	55 455 931	56 382 242	926 311	1,67%
74 – Dotations et participations	16 606 970	11 498 645	12 685 179	1 186 534	10,32%
75 – Autres produits de gestion courante	1.312.350	1 138 850	1 184 385	45 535	4,00%
77 – Produits exceptionnels	40.000	530 000	40 000	- 490 000	-92,45%
<b>Total Ressources</b>	<b>80 000 000</b>	<b>76 964 441</b>	<b>78 922 456</b>	<b>1 958 015</b>	<b>2,54%</b>

Les ressources s'établissent à 78 922 456 € au BP 2018, soit une hausse de 2,54%.

- **Les dotations et participations** (chapitre 74)

- **Les dotations de l'Etat**

Le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoyant pas de nouvelle baisse de la DGF, celle-ci est donc inscrite à hauteur du montant perçu en 2017, soit 5 280 000 €.

Comme chaque année, le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera connu définitivement que courant avril. Il pourrait donc y avoir des ajustements à effectuer au moment du budget supplémentaire.

	BP 2017	BP 2018	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à BP
DGF (hors « part DCPS »)	5 350 000	5 280 000	- 70 000	- 1,31%
Allocations compensatrices de fiscalité (TH/TF/CFE)	1 017 000	1 355 000	338 000	33,24%
DNP	100 000	418 000	318 000	318,00%
DSUCS	540 000	685 000	145 000	26,85%
Sous total hors FPIC	7 007 000	7 738 000	731 000	10,43%
Prélèvement FPIC	- 40 000	- 155 000	- 115 000	287,50%
<b>Total dotations d'Etat</b>	<b>6 967 000</b>	<b>7 583 000</b>	<b>616 000</b>	<b>8,84%</b>

Les montants inscrits au BP 2018 pour les allocations compensatrices de fiscalité, la dotation nationale de péréquation (DNP) et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) ainsi que pour le prélèvement du FPIC sont ceux notifiés et perçus pour l'exercice 2017.

Les dotations de l'Etat inscrites en 2018 sont donc équivalentes à celles perçues sur l'exercice 2017. Les prévisions 2017 ont d'ailleurs été corrigées au BS et en DM dès les notifications reçues par la Ville.

## ○ Les autres dotations et participations

Les autres dotations et participations s'élèvent à 4 947 179 €, en augmentation de 455 534 € par rapport à 2017.

Ceci s'explique notamment par :

- L'augmentation de 438 000 € de la participation de la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU) suite à l'établissement de nouvelles conventions pour les crèches (+ 250 000 €) ainsi que pour les accueils de loisirs (+ 188 000 €),
- L'inscription de 200 000 € pour le FCTVA sur les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries,
- Le retrait de la subvention départementale pour la petite enfance pour 225 000 €, soit 360 000 € en année pleine,
- L'inscription de 34 320 € pour la dotation pour les titres sécurisés.

Au total, les recettes du chapitre 74 progressent de 1 186 534 €.

## ● Les impôts et taxes (chapitre 73)

	2016 (CA)	2017 (BP)	BP 2018	Evolution de BP à BP	Evolution de BP à BP
Taxes foncières et d'habitation	35 718 774	36 571 566	37 155 000	583 434	1,60%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 820 236	15 819 365	15 849 442	30 077	0.19%
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	4 167 619	0	0	0	0%
FSRIF	851 081	425 000	575 000	150 000	35,29%
Reversement rôles supplémentaires CFE de 2014			12 800	12 800	100%
Stationnement et autres taxes	242 084	230 000	480 000	250 000	108,70%
Taxes sur les pylônes électriques	58 604	60 000	60 000	0	0%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	539 867	700 000	600 000	-100 000	-16,67%
Taxe Locale Publicité Extérieure	315 113	350 000	350 000	0	0%
Droits de mutation- part communale	1 574 447	1 300 000	1 300 000	0	0%
<b>Total autres impôts et taxes</b>	<b>59 287 825</b>	<b>55 455 931</b>	<b>56 382 242</b>	<b>926 311</b>	<b>1,67%</b>

La Ville perçoit désormais uniquement la fiscalité « ménages » (TH, TFPB, TFPNB), estimée à 37 155 000 € dont 21 120 000 € pour la TH, 16 000 000 € pour la TFPB et 35 000 € pour la TFPNB.

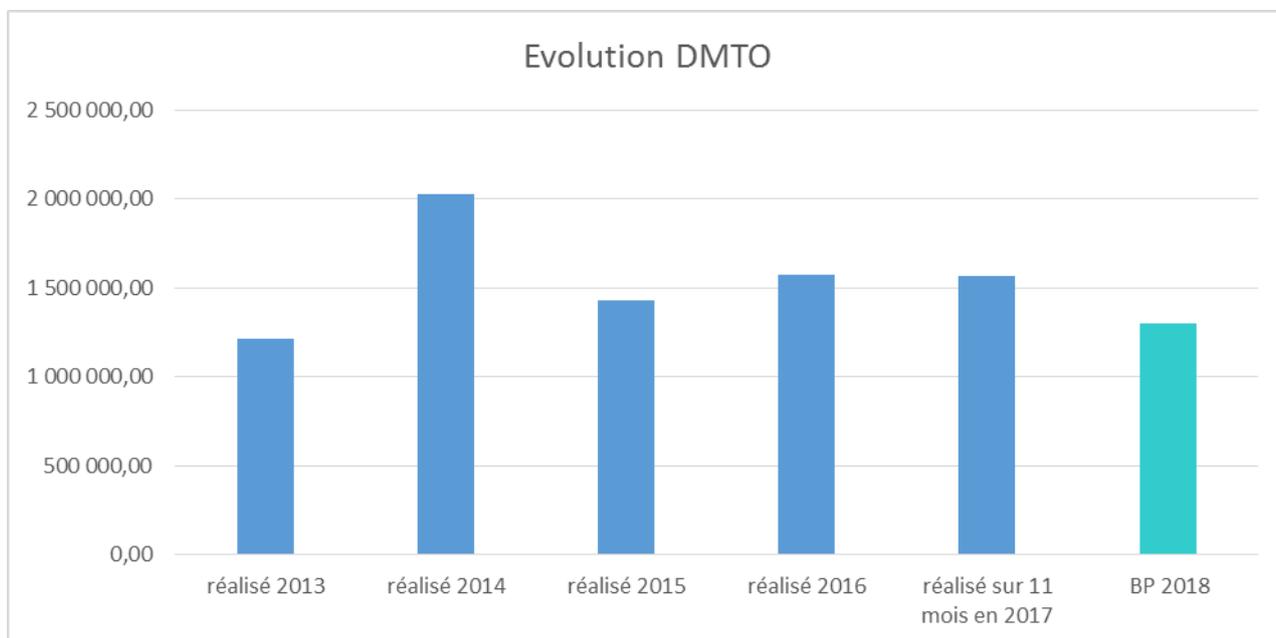
Les taux n'étant pas modifiés, l'augmentation du produit n'est due qu'à la progression des bases, désormais revalorisées sur l'inflation constatée l'année précédente.

Les ressources correspondant à la fiscalité économique sont désormais reversées intégralement par la MGP sous forme d'une allocation de compensation arrêtée à 15 849 442 €. Elle comprend, au-delà du reversement de la CFE, de la CVAE, de la TASCom et des IFR, la dotation de compensation part salaires (anciennement intégrée à la DGF) figée à 3 960 000 €.

Les montants du FSRIF, de la TLPE, des droits de mutation (DMTO) et de la taxe sur les pylônes électriques sont reconduits à leur niveau de 2017. Comme le montre le graphique ci-après sur l'évolution des DMTO, il s'agit d'une prévision prudente.

La taxe sur l'électricité a été minorée de 100 000 € ; ceci correspond à la retenue effectuée par le SIPPAREC suite à la réalisation pour la Ville de travaux d'enfouissement de réseaux.

Les recettes estimées pour le stationnement payant suite à la mise en place de la réforme sont estimées à 480 000 € soit une augmentation de 250 000 € par rapport au BP 2017, qui permet de couvrir la dépense supplémentaire liée à l'externalisation.



### • **Les produits d'activités et domaniaux** (chapitre 70)

Ce chapitre, qui regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers, affiche une hausse de 525 635 € (+7,01%) de BP à BP liée essentiellement à la progression des participations des familles pour la restauration scolaire (+270 550 €) en raison d'une estimation d'augmentation des effectifs de 7%.

Cette précision apportée, examinons les principales évolutions sur ce chapitre :

- + 90 000 € pour le remboursement par Opalia, délégataire du centre aqua nautique, des factures d'électricité réglées par la Ville (dépenses équivalente inscrite),
- + 57 000 € suite à la signature de nouvelles conventions d'occupation du domaine public avec les opérateurs téléphoniques free et orange pour l'installation d'antennes mobiles au stade Letessier,
- + 50 000 € pour le remboursement des charges de personnel par le CCAS pour le SSIAD et les 2 résidences pour personnes âgées,
- + 30 000 € pour les participations familiales aux crèches suite à l'augmentation du nombre d'heures facturées,
- - 85 000 € relatifs au remboursement par GPGE des personnels mis à disposition suite à leur mutation,
- - 45 000 € de remboursement par le budget annexe de la Pépinière d'entreprises des frais de personnel (compétence transférée à l'EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2018),
- - 26 000 € pour les recettes liées aux insertions publicitaires estimées à 285 000 € suite à un ajustement sur les réalisations constatées.

- **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Dans cette rubrique figurent :

- Les loyers des immeubles communaux qui augmentent de 44 012 € pour se mettre en adéquation avec les réalisations constatées,
- Les redevances versées par les délégataires de la Ville dans le cadre des DSP de la restauration, du golf et des marchés forains qui restent globalement stables (499 285 €).

- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77)

Les inscriptions comprennent :

- Le produit attendu de la vente aux enchères des biens mobiliers dont la Ville n'a plus l'usage (20 000 €),
- Les indemnités perçues au titre des assurances dommages (bâtiments et flotte automobile) en cas de sinistres (20 000 €).

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013)

Le montant des atténuations de charges est de 604 000 €, en diminution de 236 000 € par rapport au BP 2017 en raison de l'extinction du dispositif des contrats aidés.

Les sommes inscrites correspondent:

- Aux remboursements d'assurance statutaire du personnel, à hauteur de 310 000 €,
- Au financement des contrats aidés restants (34 000 €),
- Aux remboursements des organismes de protection sociale (CPAM, CNRACL...) pour 90 K€ et aux remboursements sur rémunération du personnel communal (70 000 €).

## LES CHARGES

Charges de fonctionnement					
	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Evolution (BP/BP)	Evolution (BP/BP)
011 – Charges à caractère général	19 948 491	20 440 609	22 085 737	1 645 128	8,05%
012 – Charges de personnel	39 030 278	40 700 000	40 700 000	0	0%
014 – Atténuation de produits	6 321 057	2 795 500	2 910 500	115 000	4,11%
65 – Autres charges de gestion courante	5 459 759	5 398 857	5 506 086	167 229	1,99%
66 – Charges financières	1 156 260	1 500 000	1 500 000	0	0%
67 – Charges exceptionnelles	1 064 720	300 880	309 605	8 725	2,90%
022 – Dépenses imprévues (provision)		1 000 000	1 000 000	0	0%
<b>Total Charges</b>	<b>72 980 565</b>	<b>72 135 846</b>	<b>74 011 928</b>	<b>1 876 082</b>	<b>2,60%</b>

Les charges de fonctionnement progressent de 2,60 % soit de 1 876 082 €. Cette hausse est compensée par celle des recettes de fonctionnement qui augmentent de 1 958 015 €.

- **Les charges de personnel** (chapitre 012)

La Ville n'augmente pas ses charges de personnel (40 700 000 €) et poursuivra en 2018 sa politique de réduction de la masse salariale (100 suppressions de postes sur le mandat) en s'appuyant sur sa politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

Ainsi, les seules créations de postes prévues en 2018 le sont sur les secteurs prioritaires :

- Des postes d'ATSEM pour faire face à la hausse des effectifs scolaires,
- 4 postes d'ASVP pour renforcer les effectifs de la police municipale,
- Un contrôleur de gestion pour soutenir les directions dans leurs démarches de rationalisation et valoriser l'activité des services.

A budget constant la Ville finance:

- La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour 450 000 €. Il s'agit d'un nouveau dispositif réglementaire qui se substitue à tous les régimes indemnitaires existants. La Ville a souhaité que cette revalorisation bénéficie à l'ensemble des agents de la collectivité, en premier lieu ceux ayant les salaires les moins élevés, tout en conservant une part pouvant varier en fonction de l'engagement professionnel,
- L'impact en année pleine de la réforme « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR) qui consiste à augmenter la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin d'accroître le montant des retraites mais qui, en contrepartie, pèse à la hausse sur les cotisations de retraite à rémunération équivalente (+ 250 000 €),
- Le renforcement de la politique en faveur de l'apprentissage en passant de 12 à 16 apprentis (+ 50 000 €),
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières (280 000 €).

En ce qui concerne la politique sociale en faveur des agents, la Ville renouvelle son adhésion au comité national d'action sociale (CNAS), subventionne l'association AERO (nouvelle amicale du personnel) à hauteur de 47 500 € et renforce les vacances de l'assistante sociale du personnel (2 journées par semaine).

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011)

Après 4 ans de diminution, le montant de ces charges atteint 22 085 737 € et augmente de 8,05 % par rapport à 2017.

Cette progression des dépenses s'explique avant tout par des choix de mode de gestion, porteurs à plus ou moins long terme d'économies, ainsi que par des hausses assumées de crédits pour améliorer les services rendus aux Rosnéens :

- L'externalisation du nettoyage des locaux pour 344 000 € qui génère des économies sur la masse salariale,
- La mise en place de la réforme du stationnement et l'externalisation de sa gestion pour 294 000 € (compensée par une hausse des recettes),
- La mise en place du « plan propreté » pour 150 000 € visant à améliorer l'état de propreté général de la Ville et à lutter contre les dépôts sauvages,
- L'installation de 5 stations de vélib' pour 50 000 €,
- La mise en place de projets pour les Conseils de quartiers pour 40 000 €,
- La création du Conseil municipal des jeunes pour 6 000 €,
- L'augmentation des crédits pour les illuminations de Noël (+ 50 000 €).

Par ailleurs, l'augmentation des charges à caractère général s'explique également par les évolutions principales suivantes :

- L'augmentation de 169 000 € pour la restauration scolaire pour faire face à l'augmentation des effectifs et aux ouvertures de classes,
- L'accroissement du coût des fluides (+128 450 €) en raison de l'évolution des tarifs, de l'ouverture de nouveaux bâtiments (+ 38 450 €) et de la prise en charge temporaire des dépenses d'électricité du centre aqua nautique (90 000 €, refacturés à OPALIA),
- Une nouvelle hausse des crédits pour la formation du personnel (+ 51 650 €) permettant de doubler en 3 ans le montant affecté à cette dépense qui atteint 250 850 € en 2018.

On peut également souligner :

- Une réduction de 83 932 € sur les locations immobilières et les charges de copropriété suite à l'ajustement sur les réalisations constatées des provisions de charges de plusieurs immeubles,
- Une réduction de 48 630 € des frais d'impression permettant de financer la refonte du site internet,
- La maîtrise des dépenses de carburant (- 8 800 €).

- **Les atténuations de produits** (chapitre 014)

Dans ce chapitre figurent les prélèvements sur ressources liés aux dispositifs de péréquation pour un montant de 2 910 500 €.

Sont donc inscrits :

- **le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) qui permet de neutraliser l'impact de la réforme de la fiscalité locale intervenue entre 2010 et 2011, dont le montant demeure inchangé d'une année sur l'autre (2 755 500 €),
- **le FPIC** (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) qui est budgété à hauteur du montant notifié en 2017, soit 155 000 €, conformément à l'annonce du gel du dispositif pour 2018.

- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Ces charges, s'élèvent à 5 506 086 €, soit une augmentation de 1,99% par rapport au BP 2017.

Cette évolution s'explique notamment par :

- L'augmentation de 296 375 € de la contribution au FCCT (666 375 €) en prévision des transferts de compétences à intervenir sur l'année 2018 dont notamment le transfert de la pépinière d'entreprises (estimé à 103 000 €) qui se substitue à la participation d'équilibre du budget annexe,
- La hausse de 20 000 € de la participation à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP),
- L'augmentation de 2 500 € de la subvention à la caisse des écoles qui s'élève à 70 000 €,
- La diminution de 43 246 € du montant des subventions aux associations (1 914 911 €) suite à la dissolution de l'association « espace culture et enfance »,
- La suppression de la subvention d'équilibre au budget annexe de la pépinière d'entreprises (cf supra).

Si la subvention au CCAS apparait en baisse de 14 500€, c'est uniquement en raison des excédents antérieurs qui seront repris au budget supplémentaire. Des actions nouvelles sont portées en 2018 par le CCAS telles que le rajout d'une 4<sup>ème</sup> journée au banquet des séniors et la création de nouvelles activités au club Timbaud.

En dehors de ces évolutions notables, les autres participations de la Ville (SIGEIF, SIPPAREC, inspection générale des carrières,...) sont globalement inchangées et les indemnités des élus sont strictement équivalentes à celles de l'an passé.

- **Les charges financières** (chapitre 66)

L'encours devrait s'établir à **53,1 M€ (1.186 €/hab.)** au 31 décembre 2017<sup>1</sup> en incluant la consolidation des 4 millions d'euros du prêt contracté en 2017 auprès de la Caisse d'épargne.

La Ville continue d'afficher une très bonne maîtrise de son endettement, pour un portefeuille de 29 lignes de crédits, panaché entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché (Caisse d'Épargne, DEXIA, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Postale, Caisse des Dépôts...).

De plus, avec la faiblesse des taux, la Ville peut afficher un taux global (tous types de dettes) de 2,03% (2,01% au 1<sup>er</sup> janvier dernier).

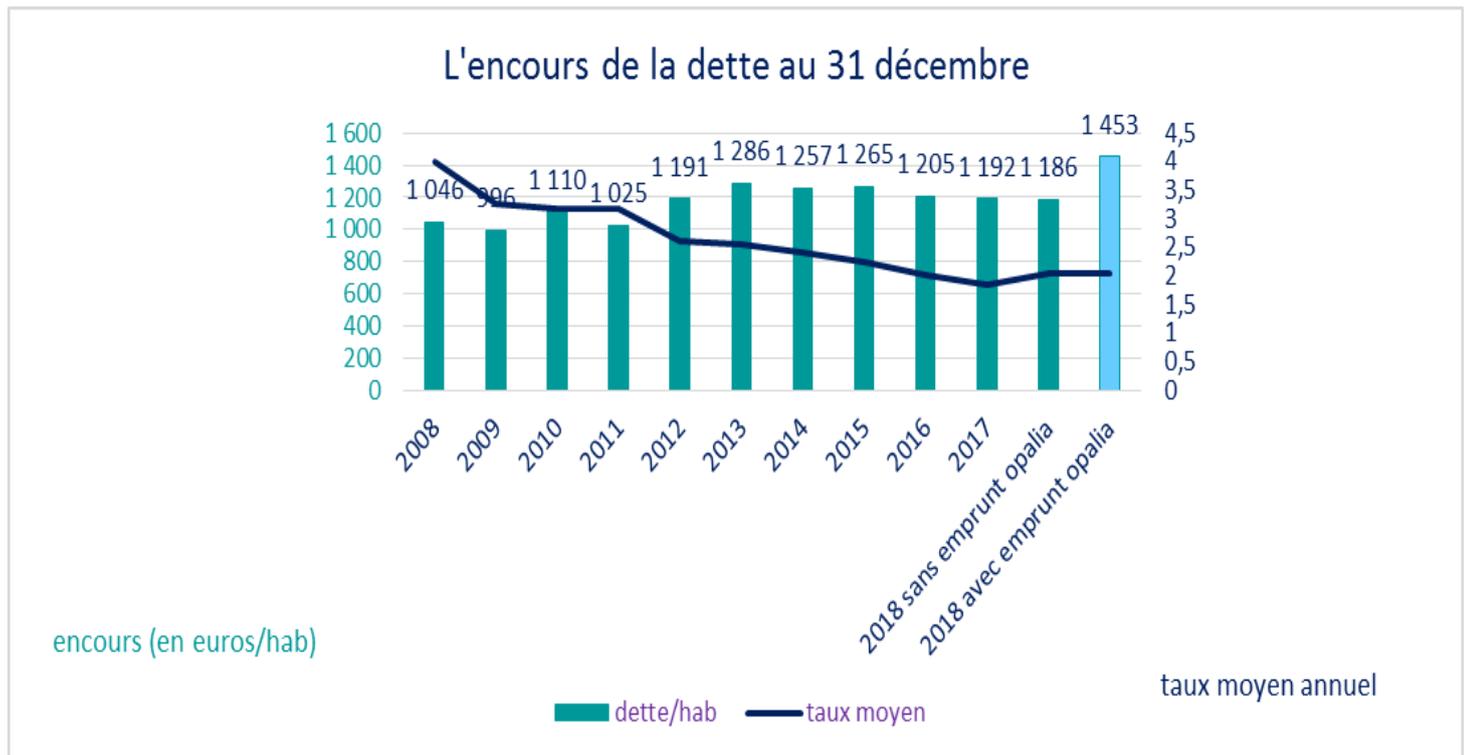
Si les anticipations actuelles de marché se confirment tout au long de l'année, nos frais financiers devraient s'établir cette année en dessous d'1 500 000 € compte tenu du profil d'extinction de notre dette.

---

<sup>1</sup> Cet encours atteint 65 M€ en intégrant le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique.

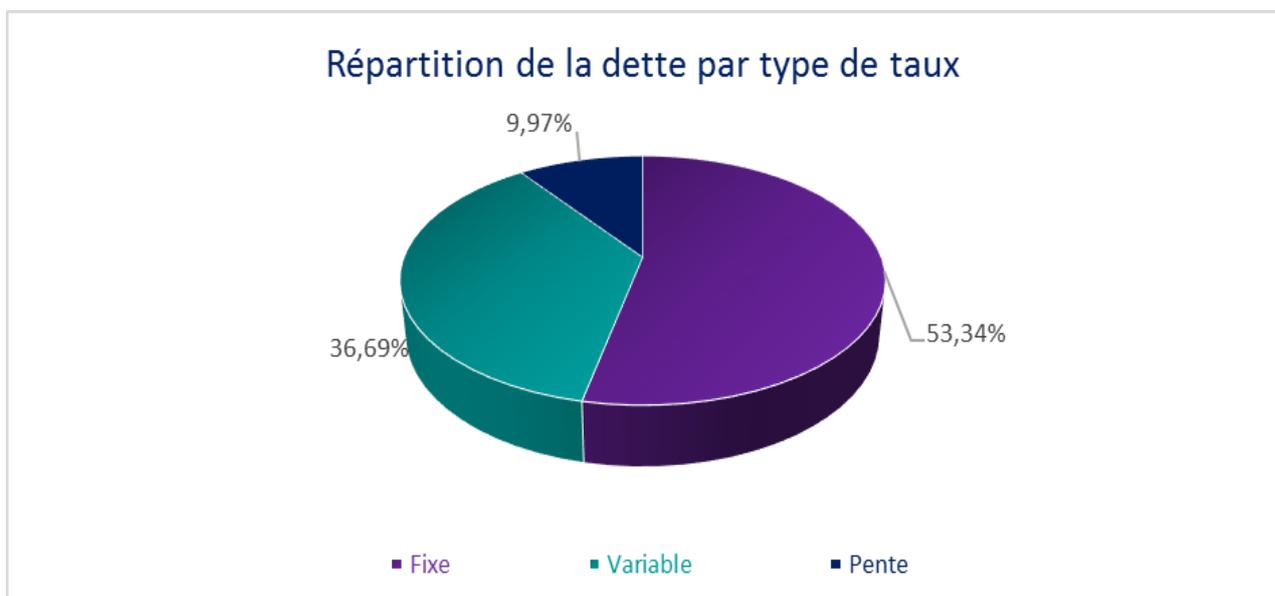
Enfin, l'unique prêt structuré, toujours très bien orienté, devrait continuer de se comporter de façon optimale, et ce jusqu'au terme de la phase structurée (2020). Relevons au passage que ce contrat, issu d'un réaménagement en 2005 de 5 prêts, dont les taux se situaient au-delà des 5% a déjà permis, en dépit de deux années dégradées (2006 et 2007), d'économiser jusqu'ici plus de 350 000 € à l'issue de la phase structurée (2020) ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030).

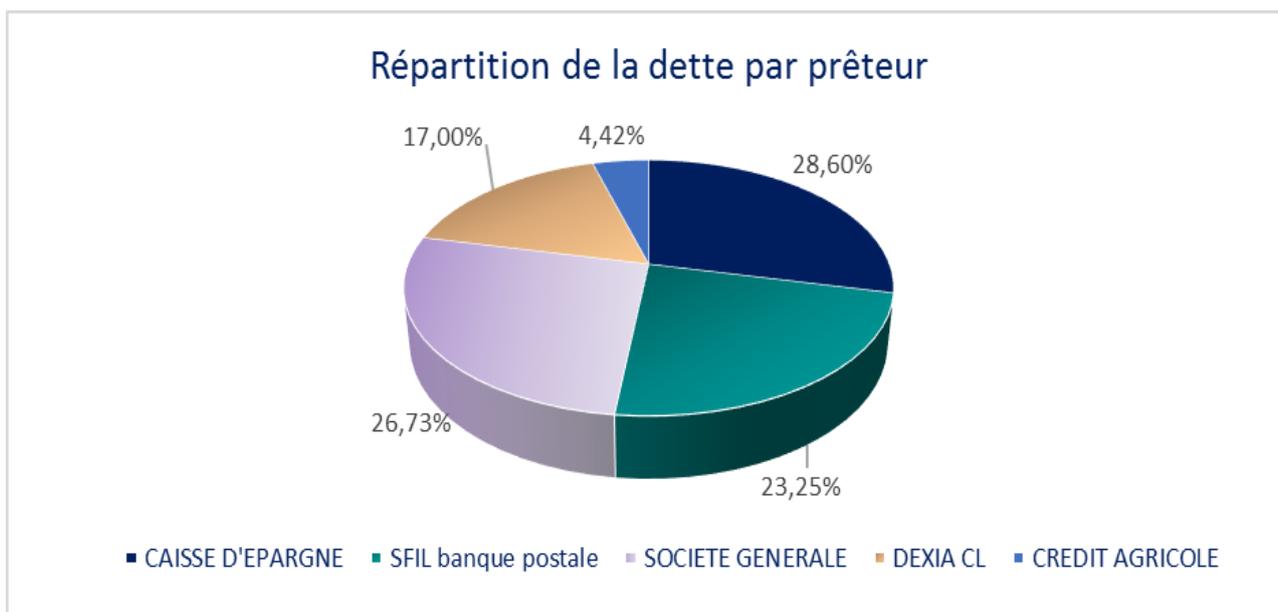
Néanmoins, la Ville continue d'étudier les propositions de sécurisation de ce contrat, ce qui lui permettrait d'afficher une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».



encours (en euros/hab)

taux moyen annuel





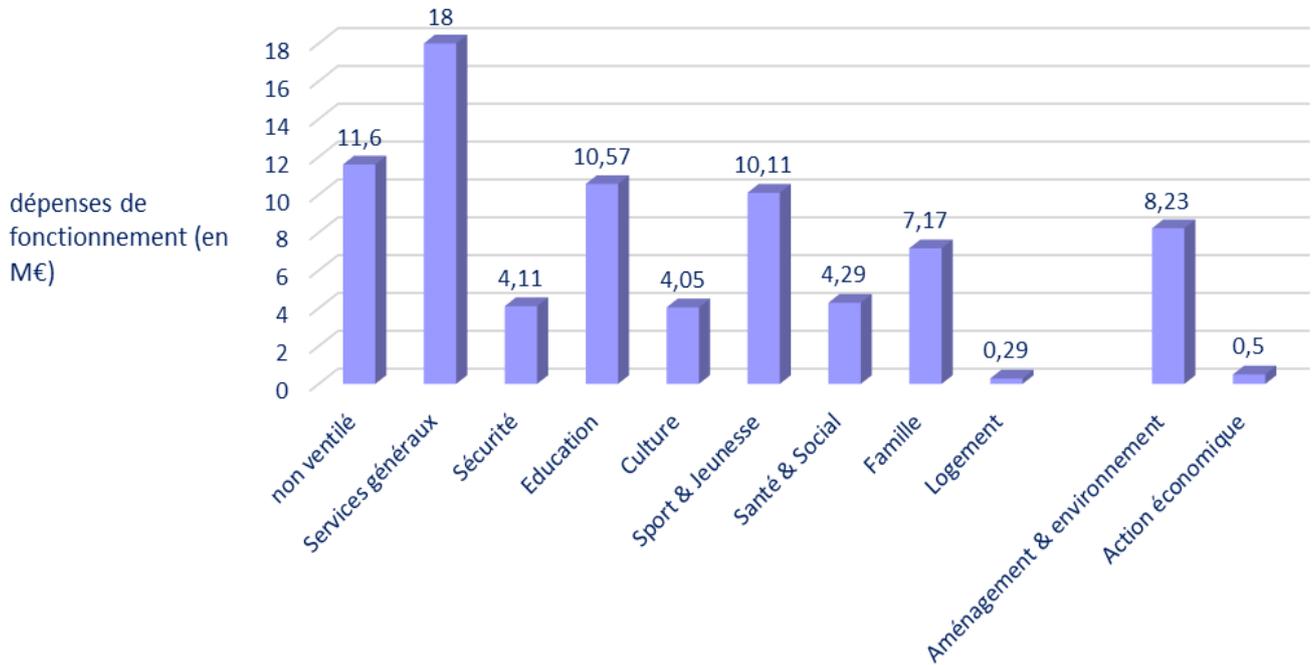
- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'établissent à 309 605 € au BP 2018 (300 880 € au BP 2017) et recouvrent, pour l'essentiel :

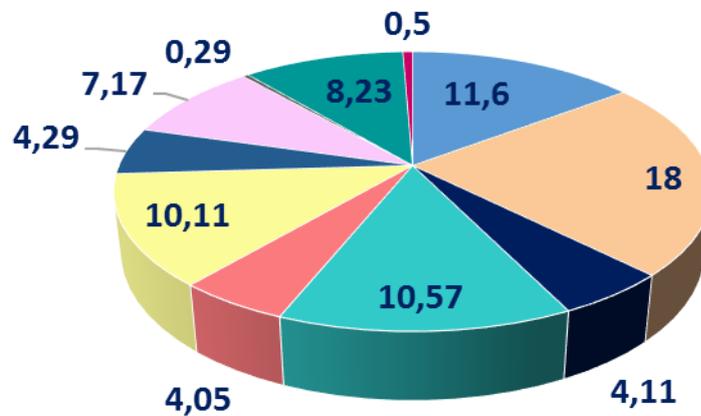
- Les bourses et prix accordés dans le cadre des différents évènements organisés par la Ville (soirée des lauréats, BAFA citoyen, aides aux projets jeunes, maisons fleuries...) pour un montant de 48 900 €,
- Les subventions exceptionnelles aux associations (150 205 €), en augmentation de 28 725 € en raison notamment d'une subvention complémentaire de 18 000 € pour l'ENACR,
- Une provision en cas d'annulation de titres sur exercices antérieurs et de charges diverses non prévisibles pour 110 500 €.

L'autofinancement atteint 4 910 528 € (+81 933 €, soit +1,02%) et permet ainsi de préserver au maximum les investissements indispensables sur les secteurs prioritaires.

## Les dépenses de fonctionnement



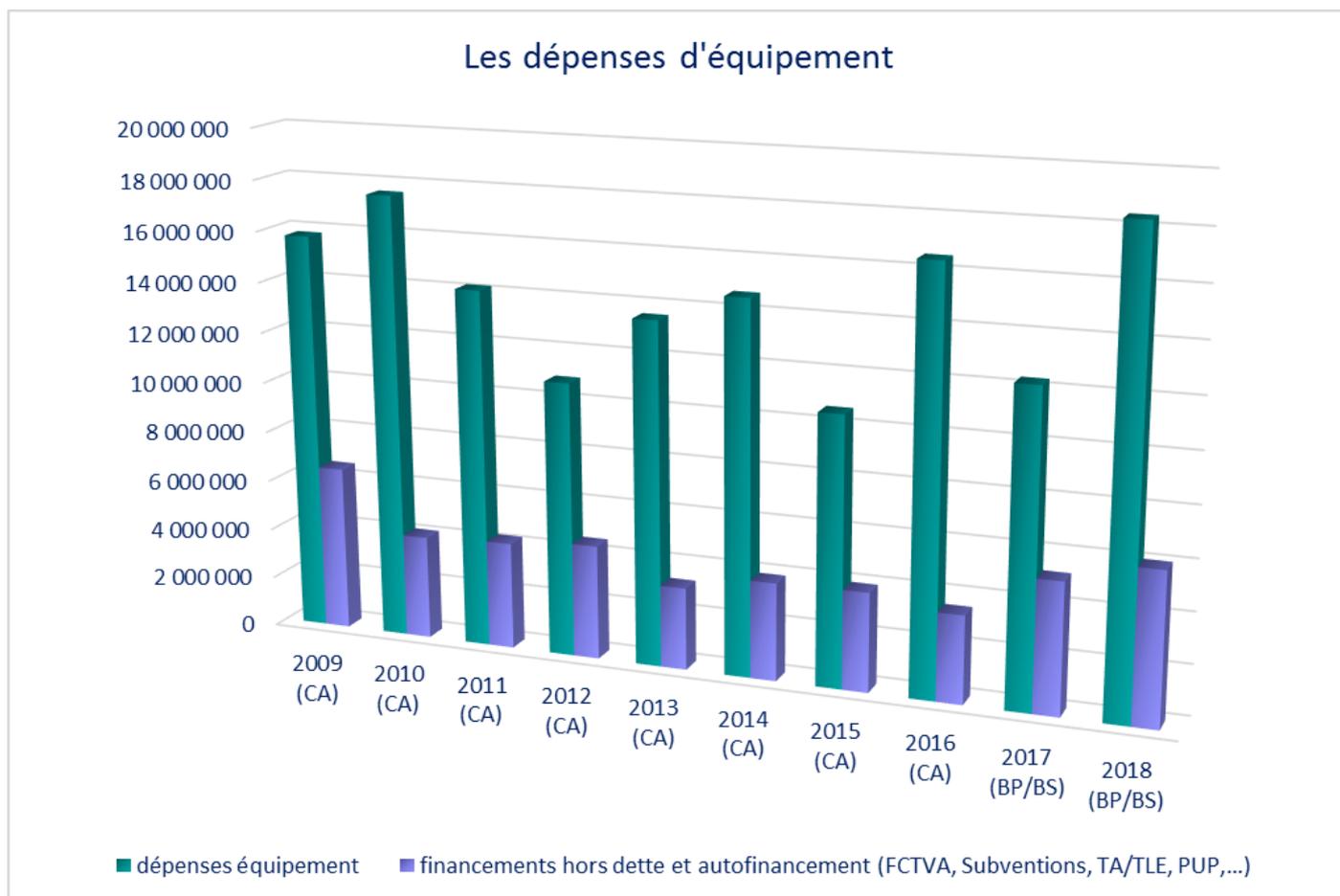
## Les Dépenses de fonctionnement (en millions d'euros)



- non ventilé
- Sécurité
- Culture
- Santé & Social
- Logement
- Aménagement & environnement
- Services généraux
- Education
- Sport & Jeunesse
- Famille
- Action économique

# L'INVESTISSEMENT

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT



En 2018, la Ville de Rosny-sous-Bois va encore augmenter ses **dépenses d'équipement avec un peu plus de 18 millions d'euros au budget 2018** (y compris budget supplémentaire), après 16,52 millions d'euros en 2016 (CA) et 15,18 millions d'euros en 2017 (BP+ BS).

Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 10 ans.

## Les principales enveloppes 2018

Projets (en K€)	BP	BS	Total budget 2018
Ecole Coteaux-Beauclair (hors participation SPL)	180	2 500	2 680
Equipements scolaires/périscolaires Bois-Perrier-Marnaudes	600	600	1 200
Equipement numérique des écoles	593		593
Gros entretien des écoles, centres de loisirs et crèches	669		669
Gros entretien des autres bâtiments (équipements sportifs et culturels, cimetières, bâtiments administratifs)	1 665		1 665
Accessibilité des bâtiments et espaces publics	700	343	1 043
Acquisitions foncières (marché de la gare, librairie...)	1 176		1 176
Opérations d'aménagement (Plateau d'Avron, 21 rue des 2 Communes, Place Carnot,..)	2 702	540	3 242
Voiries	1 915	400	2 315
Eclairage public	680		680
Enfouissement des réseaux électriques	400	400	800
Circulation/stationnement	665	200	865
Environnement-espaces verts	310		310
Vidéo-protection	280		280
Modernisation des services	382	47	429
Equipement des services	291	160	451
<b>TOTAL</b>	<b>13 208</b>	<b>5 190</b>	<b>18 398</b>

- **L'éducation, priorité du mandat :**

- **Augmentation des capacités scolaires et péri-scolaires dans le bassin nord de la ville (600 000 €) :** l'année 2018 sera consacrée à la finalisation des études et au lancement des premiers travaux,
- **Equipement numérique des écoles (593 000 €) :** ce plan vise à équiper d'ici 2020 toutes les écoles élémentaires de la Ville en écrans numériques interactifs ainsi qu'en tablettes et à fournir aux enseignants un ordinateur portable. Une enveloppe de 120 000 € est prévue pour accompagner l'utilisation de ces outils en créant des accès internet à très haut débit dans toutes les salles de ces écoles,
- Enfin, la Ville réservera cette année une enveloppe de près de **670 000 € aux écoles et centres de loisirs** pour les doter en mobilier et équipements divers (43 730 €) et assurer leur bon entretien avec en particulier cette année les travaux suivants : la remise en état de la toiture de l'école maternelle Jean Moulin et la création d'un sanitaire (208 000 €), la réfection du hall, le remplacement de portes et la création d'un urinoir à l'école élémentaire Cotton (71 000 €), le remplacement de vitres, lanterneaux, l'amélioration de la ventilation, le changement de l'évacuation des sanitaires à la maternelle Kergomard (101 000 €), le remplacement de baies côté cour à la maternelle Dolet (24 000 €), de menuiseries à la maternelle Niepce (25 000 €), de skydomes à la maternelle Raspail (10 000 €), l'asservissement de portes coupe-feu et le réaménagement de la tisanerie à la maternelle Pré Gentil (21 000 €) ....

- **Les projets structurants du programme de l'équipe municipale :**

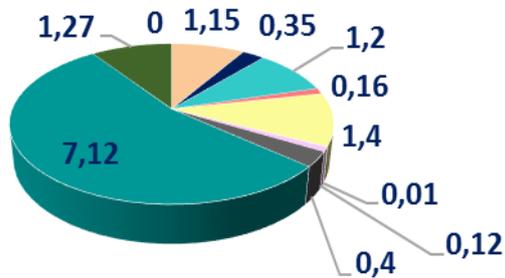
- La poursuite du « **plan lumière** » (450 000 €), qui vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à accroître sa performance énergétique (dimensionnement du niveau de luminosité en fonction des voies, du trafic...),
- **L'enfouissement des réseaux aériens (400 000 €)**: ce programme, qui s'achèvera en 2019, mené en étroite collaboration avec le SIPPAREC, permettra de sécuriser les réseaux câblés existants, et d'embellir considérablement notre cadre de vie, en libérant les trottoirs conformément aux nouvelles normes d'accessibilité,
- **La réalisation du parc du plateau d'Avron (140 000 €)** : les crédits prévus au BP sont affectés au lancement d'une nouvelle DUP ainsi qu'à différentes études,
- **La réalisation d'une étude pour le réaménagement de la place Carnot (150 000 €).**

- **L'amélioration du cadre de vie et la modernisation du patrimoine :**

- **3 506 500 € pour les acquisitions foncières et les opérations d'aménagement**, dont 2 100 000 € destinés au développement de logements adaptés, 642 000 € pour l'acquisition du terrain du marché de la gare, 230 000 € pour le 21 rue des 2 communes, 200 000 € de provision, 50 000 € d'alignements , ainsi que 277 000 € pour celle des murs de la librairie « les jours heureux » ,
- **1 665 000 € pour le gros entretien de l'ensemble des bâtiments municipaux** (bâtiments administratifs, équipements sportifs et culturels, logements...) dont 363 100 € pour les travaux de mise en sécurité (mise en conformité ascenseurs, levées d'observations électriques, achat d'extincteurs...), 190 000 € pour une rénovation importante intérieure et extérieure du cercle Boissière (réfection des rideaux et des sols, remise en peinture, réfection du sol sportif), 150 000 € pour la rénovation d'un local commercial rue Saint-Denis pour y maintenir une activité conforme aux souhaits de la municipalité, 85 200 € de travaux à l'école d'arts plastiques (rénovation du hall, installation d'une main courante dans l'escalier, aménagement des vestiaires de la salle de danse), 70 000 € pour des études de relocalisation et de réaménagement de l'hôtel de ville (rez-de-jardin), de Montgolfier et du centre administratif Hoffmann, 145 000 € pour la rénovation et la mise en conformité des logements communaux, 30 000 € pour la rénovation de la salle Barjac, 30 000 € pour le remplacement des sièges de l'auditorium du conservatoire, 36 500 € pour les ancrages et le changement de chapeaux à l'ENACR...
- **1 915 000 € pour la rénovation des voiries** et de leurs abords, dont en particulier la fin de la 1<sup>ère</sup> phase de requalification de la rue Victor Hugo (800 000 €), la requalification de la rue Saint-Claude (250 000 €), la remise en état des voiries (800 000 € dont 400 000 € au BP), la signalisation horizontale et le mobilier urbain (130 000 €), des études (100 000 €) ainsi que l'achat de poteaux et de bouches d'incendie (40 000 €),
- **913 450 € pour l'équipement et la modernisation des différents services** pour leur permettre de continuer de répondre au mieux aux attentes de la population avec principalement l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (160 000 €), de nouveaux véhicules propres pour la direction des espaces publics (50 000 €), l'extension des capacités du cimetière (reprise de concessions, nouvel ossuaire, nouvelles cases de columbarium, étude paysagère (165 000 €), la modernisation de l'infrastructure informatique de la ville avec le renouvellement du parc des serveurs, l'augmentation et l'optimisation de fichiers des capacités de stockage et l'implémentation de nouveaux logiciels et outils numériques (382 000 €), une dotation mobilier de 40 000 € pour améliorer les conditions d'exercice des agents...
- **550 000 €** pour l'acquisition et le déploiement de nouveaux horodateurs,

- **400 000 €** pour la mise en accessibilité des espaces publics : installations ouvertes au public (IOP) et ligne de bus 143,
- **300 000 €** au titre de la mise en place des **agendas programmés d'accessibilité** (« Ad'AP »), avec notamment 154 200 € pour les gymnases, 84 800 € pour les écoles et 57 000 € pour les crèches,
- **280 000 € pour la vidéo protection** avec le déploiement de nouvelles caméras.

**Les dépenses d'équipement du BP 2018 (en millions d'euros)**



- |                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| ■ non ventilé                 | ■ Services généraux |
| ■ Sécurité                    | ■ Education         |
| ■ Culture                     | ■ Sport & Jeunesse  |
| ■ Santé & Social              | ■ Famille           |
| ■ Logement                    | ■                   |
| ■ Aménagement & environnement | ■ Action économique |

## LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

Au-delà de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et du recours à l'emprunt, la Ville finance essentiellement ses équipements à travers les subventions qu'elle parvient à obtenir auprès de ses partenaires institutionnels (Région, Département, STIF,...), les dotations diverses (taxes d'urbanisme, reversement du produit des amendes de police...), le produit des cessions immobilières et enfin la récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en année n-1.

- **Le FCTVA et la taxe d'aménagement** (chapitre 10)

Le FCTVA est attendu aux alentours de 2,2 millions d'euros et la taxe d'aménagement est, quant à elle, budgétée à hauteur de 500 000 €.

- **Les subventions d'équipements** (chapitre 13)

La Ville devrait percevoir cette année les subventions suivantes :

- 1 000 000 € de participation de la SPL pour le relogement des gens du voyage,
- 500 000 € de participation de l'aménageur de la ZAC de la mare Huguet au financement de l'école des Boutours,
- 1 665 000 € de participation de la SPL pour la construction du groupe scolaire Côteaux Beauclair dont 130 000 € au BP,
- 130 000 € au titre du reversement du produit des amendes de police établies en 2017,
- 42 271 € de subvention de la Région et 18 000 € de subvention parlementaire pour la réhabilitation de la médiathèque Louis Aragon,
- 41 700 € de subvention de la Région pour l'informatisation du CMS réalisée en 2017,
- 19 800 € de subvention de la Région pour l'acquisition du nouveau système son à l'espace Simenon.

- **Les cessions immobilières** (chapitre 024)

Elles sont inscrites à hauteur de 1 436 500€ et comprennent les cessions du 10-14 avenue du Général de Gaulle sur « l'îlot Garnier » (899 000 €), le 1<sup>er</sup> acompte de la cuisine centrale à la société Elior (500 000 €) et de la sente de la Garenne (37 500 €).

La Ville aura également recours à l'emprunt à hauteur de 7 500 000 € en 2018 mais, compte tenu du montant souscrit en 2017 (1 500 000 €), l'endettement sur les deux années reste stable.

## ROSNY-SOUS-BOIS ECO-RESPONSABLE



### ROSNY-SOUS-BOIS ECO-RESPONSABLE ET DURABLE

- **Création d'une nouvelle éco-école labellisée (« bâtiment biosourcé » et « label E+C- ») dans l'éco-quartier Coteaux Beauclair**
- **Embellissement des espaces verts (70 K€)**
- **Acquisition de nouveaux véhicules propres de type GNV**
- **Création de 5 stations « vélib » (50 K€)**
- **Poursuite du conventionnement « Autolib »**
- **Poursuite du plan « zéro phyto »**
- **Etude paysagère des cimetières (50 K€)**
- **Aménagement du parc du plateau d'Avron (140 K€)**
- **Maintien du fonds d'aide au financement des travaux d'amélioration de l'habitat**
- **Poursuite du partenariat avec l'association « Maîtrisez votre énergie»**
- **Poursuite des animations proposées en partenariat avec la « Ligue de Protection des Oiseaux »**
- **Animations jardinage pour les enfants des écoles**
- **Portes ouverts de la ferme pédagogique**
- **Semaine européenne du développement durable**

## GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
CET : Contribution Economique Territoriale (anciennement Taxe Professionnelle)  
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises  
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport  
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales  
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DSCP : Dotation Compensation Part salaires  
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale  
FAU : Fonds d'Aménagement Urbain  
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA  
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance  
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources  
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales  
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau  
NOTRe (Loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PPI : Programmation Pluriannuelle des Investissements  
PUP : Plan Urbain Partenarial  
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public  
RPA : Résidence Personnes Agées  
SIGEIF : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France  
SITOM 93 : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (départemental)  
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile  
STIF : Syndicat des Transports d'Ile de France  
SYCTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (régional)  
TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales  
TCCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité  
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties  
TH : Taxe d'Habitation  
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure